YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/CL

DECISION N° 2006/251

Objet : Convention de prise en charge financière conclue avec l'Association des Cours Professionnels de Pharmacie de l'Académie de Versailles, ACPPAV, dans le cadre de deux contrats d'apprentissage BEP des Carrières sanitaires et sociales.

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et du 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU les contrats d'apprentissage en BEP Carrières Sanitaires et Sociales, de Mademoiselle Gwendoline GOHIER et Mademoiselle Mélanie CUNHA, souscrits pour la période du 01/09/2006 au 31/08/2008,

CONSIDERANT que l'ACPPAV s'engage à assurer à Mesdemoiselles Gwendoline GOHIER et Mélanie CUNHA, la formation conduisant au BEP des Carrières sanitaires et sociales à raison de 968 heures sur la durée du contrat,

CONSIDERANT que la proposition de l'ACPPAV, sise au Technoparc, 14 rue Gustave Eiffel 78306 POISSY Cedex correspond aux besoins conjoints de la commune et des apprenties,

CONSIDERANT que la formation totale dispensée par le centre sera facturée au coût de 1575,00 € pour la première année et 1575,00 € pour la deuxième année par apprentie, soit un coût total de 3150,00 € par apprentie,

CONSIDERANT que cette somme pourra être révisée à la baisse en cas d'attribution d'aide de l'Etat au C.F.A pour les apprentis embauchés dans le secteur public,

DECIDE

DE signer une convention de prise en charge financière avec l'ACPPAV précitée, en vue d'une formation BEP des Carrières sanitaires et sociales au profit de Mesdemoiselles Gwendoline GOHIER et Mélanie CUNHA, moyennant une contribution financière de 3150,00€ apprentie pour la durée du contrat souscrit pour la période du 01/09/06 au 31/08/08 soit une contribution totale de 6300,00 € TTC,

DIT

Que les crédits nécessaires pour la première année civile 2006 sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2006

Fait à Yerres, le 30 août 2006

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération